Date RDV :	

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE POUR MAJEUR RENOUVELLEMENT suite PERTE ou VOL

Dépôt des demandes UNIQUEMENT sur rendez-vous (au 04.75.45.10.32 ou à l'accueil de la Mairie)

ATTENTION:

- présence obligatoire de l'intéressé
- Fournir les originaux des documents.
- Connaître les dates et lieux de naissance de ses parents.

DOCUMENTS A PRESENTER LE JOUR DU RDV:

- 1/ Imprimer la pré-demande (ou noter le numéro) via le site : https://ants.gouv.fr/ (sinon possibilité de compléter un Cerfa le jour du rdv -venir 15mn avant)

Attention si demande de passeport et CNI sélectionner les 2 titres sur la même prédemande

- 2/25€ en timbres fiscaux (achat via le site lors de la pré-demande OU au Trésor Public OU en Bureau de Tabac)
- 3/ Passeport (en cours de validité ou périmé de de 5 ans)

Acte de naissance de moins de 3 mois (si votre commune de naissance est dématérialisée – vérification via le site internet : https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation vous ne devez pas fournir d'acte de naissance, la vérification de votre Etat-Civil se fera de manière dématérialisée via le Service Central de l'état civil à Nantes.)

- 4/ Une photo récente de 6 mois (Réalisée par un professionnel ou dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur)
- 5/ Un justificatif de domicile à votre nom de moins d'un an
 - *Taxe d'habitation de l'année en cours
 - *Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année en cours
 - *Facture d'eau, électricité, gaz ou téléphone (l'adresse de consommation doit être identique à l'adresse postale)

Si l'usager utilise le dispositif ''JUSTIF'ADRESSE' le document est inutile

Si hébergé par un tiers, fournir une attestation rédigée par l'hébergeant, qui atteste de la présence de la personne dans le foyer 'depuis + 3 mois et de manière stable', la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile de moins d'un an de l'hébergeant.

- 6/ Déclaration de vol établie au commissariat ou à la gendarmerie Si perte, la déclaration peut se réaliser en mairie le jour du RDV

Pièces supplémentaires selon les cas

l'ex-conjoint ou autorisation de l'ex-conjoint légalisée par un officier de l'état civil avec copie de la carte d'identité ou
passeport ou carte d'identité du demandeur à jour
☐ Nom d'usage : attestation écrite précisant le souhait d'un nom d'usage
☐ Mariage récent : copie intégrale d'acte de mariage de − 3 mois
□ Veuvage : copie intégrale d'acte de décès de − 3 mois ou titre sécurisé du demandeur à jour
☐ Tutelle : Attestation datée de − 3 mois du tuteur déclarant être informé de la démarche du majeur sous tutelle
+ conie nièce d'identité du tuteur + conie dernier jugement

☐ Femme divorcée gardant le nom de l'ex-époux : Jugement de justice mentionnant l'autorisation de porter le nom de

□Curatelle ou Sauvegarde de justice : jugement ou décision judiciaire justifiant la nature de l'inscription au RC

 \Box En cas de naturalisation : Certificat de nationalité ou copie intégrale d'acte de naissance des parents ou décret de naturalisation ou carte d'identité du parent

La carte d'identité est remise <u>uniquement</u> au demandeur. Toute carte d'identité non retirée dans le délai de 3 mois suivant sa date de mise à disposition en Mairie sera détruite.